

1. Conseil de saison

a) Apport tallage (janvier) ou épi 1 cm (fin février) ?

Les céréales sont entre le stade 2 feuilles et plein tallage, avec des peuplements corrects malgré une levée parfois dans le sec. Le stade épi 1 cm n'est pas attendu avant début mars.

Les bandes double densité observées sur le réseau CA81 ne présentent pas de décoloration. L'année 2017 a fait l'objet d'une **minéralisation d'azote record**, inutile de se précipiter au 16 janvier pour apporter de l'azote !

1er apport sur 90 % des céréales après le 20 février pour anticiper le stade épi 1cm

Les situations qui nécessitent un apport d'azote de 30 à 40 u en janvier ou début février sont les suivantes : reliquat inférieur à 50 u, précédents tournesol ou sorgho sous fertilisés et à fort rendement.

b) Pluviométrie

Le tableau suivant vous donne une indication de la pluviométrie à prendre en compte dans vos bilans azotés (pluies du 1^{er} octobre au 1^{er} mars pour les céréales et du 1^{er} octobre au 1^{er} mai pour les cultures d'été).

Commune	Pluies du 1er oct. au 31 déc.	pluies du 1er oct au 1er mars	pluies du 1er oct au 1er mai
ALBI	138	300	450
CADALEN		280	420
CAST-MAZ AERO		320	400
CORDES		340	490
GRAULHET		350	510
LAVAU	140	260	390
MONTREDON-LABES	254	500	730
PUYCELCI	171	310	460
REALMONT		370	530
SALVAGNAC		320	470
TANUS	218	360	540
VAOUR		430	620

La valeur A
à prendre
en compte
pour le
bilan azoté
est de
165 U

2. Analyse de reliquat azoté sortie hiver

a) Quand ? Décembre - janvier, c'est trop tôt !

Sur céréales à paille : dans l'idéal au plus près du stade épi 1 cm, c'est-à-dire fin février / début mars. Dans la pratique, il faut trouver un compromis entre le stade idéal et la nécessité de ne pas avoir fait d'apport d'azote avant le prélèvement, soit début février.

Sur cultures d'été : au plus près du semis, début avril.

Astuce : si vraiment un apport est nécessaire avant le passage du préleveur, laissez un témoin sans apport et repérez le avec des piquets !

b) Où ? Sur quelle parcelle ?

Évitez les parcelles en prairies : on ne sait pas interpréter un reliquat sur prairies, c'est de l'argent gaspillé.

Choisissez de préférence une parcelle actuellement en céréales avec comme précédent un colza ou une céréale par exemple. Si vous prenez une céréale avec un précédent prairie ou légumineuse, il est particulièrement conseillé de prévoir un test de pilotage en végétation (N-Tester, Drone, ...).

Vous pouvez aussi faire un reliquat sur une parcelle où les valeurs calculées vous paraissent surprenantes (exemple : reliquat théorique faible, alors que vous avez apporté des engrais de ferme à l'automne).

3. Colza et azote : adaptez la dose à la parcelle

Le colza est une crucifère très gourmande en nitrate. Il a un besoin unitaire de 7 kg d'azote absorbé par quintal de grain produit !

Les gros colzas en ont prélevé une bonne partie à l'automne, les petits un peu moins.

Afin d'épandre la bonne dose, nous vous conseillons de peser la biomasse de votre colza courant janvier ; **une méthode simple et fiable**.



❶ Coupez des pieds de colza si possible secs, au ras du sol, dans 2 placettes de 1m² si la parcelle est homogène (4 placettes si hétérogène).

❷ Pesez les et rentrez la donnée dans votre bilan azoté ou sur <http://regletteazotecolza.fr>.

Source Terres Inovia



avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale "Développement agricole et rural" et l'AEAG



Siège Social : 96 rue des agriculteurs - BP 89 - 81003 ALBI Cedex

Tél : 05 63 48 83 83 - Fax : 05 63 48 83 09
OPE.COS.ENR.n°6. 27/02/2013 Email : accueil@tarn.chambagri.fr

Ce bulletin est rédigé par
Cécile Fraysse c.fraysse@tarn.chambagri.fr - tel. 05 63 48 83 61
Ghislain Perdrieux g.perdrieux@tarn.chambagri.fr - tel 07 86 41 91 41

La Chambre d'Agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.